

## Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation complémentaire 2006

**M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Le Contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

**Axe 1** : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

**Axe 2** : L'enseignement supérieur et la recherche,

**Axe 3** : Contribuer au développement des déplacements intermodaux,

**Axe 4** : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

**Axe 5** : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

**Axe 6** : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Une première programmation CITE du Grand Besançon pour l'année 2006 (Comité de Pilotage du 23 février 2006) a été soumise au Conseil Municipal du 18 mai dernier.

Une programmation complémentaire 2006 a été déterminée par le Conseil Général du Doubs, en présence de la CAGB, de l'AUDAB et de la Ville de Besançon, lors du Comité de Pilotage CITE du 9 juin dernier. Celle-ci a été validée par la Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 9 juillet 2006.

La contribution du Conseil Général du Doubs à ce contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon s'élève à 15,6 M€ pour les 6 années du Contrat 2001 - 2006.

Le montant de la programmation complémentaire 2006 s'élève à 3,5 M€, dont près d'1,8 M€ pour la Ville de Besançon. Sur la période 2001-2006, le montant total des subventions du Département au titre de CITE représenterait ainsi environ 9,6 M€ pour la Ville.

Les projets retenus au titre de la programmation complémentaire 2006 sont les suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
<b>Axe 1 - Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques</b>				
Aménagement de la zone d'activités économiques de Mamirolle	CAGB	1 086 000 €	1 086 000 €	76 020 €
Aménagement de la ZAC de Temis	SMPSI	1 210 423 €	1 210 423 €	225 414 €
Aménagements des Hauts du Chazal : constitution du pôle santé	Ville de Besançon	2 106 923 €	2 106 923 €	271 793 €
	CAGB			360 284 €
Réhabilitation de la friche industrielle de Deluz	CAGB	120 175 €	60 000 €	13 200 €
Etude d'aménagement Besançon TGV	SM SCOT	89 450 €	89 450 €	25 000 €
<b>Axe 3 - Contribuer au développement des déplacements intermodaux</b>				
Développement d'un réseau de modes doux et pistes cyclables notamment en lien avec la véloroute	CAGB	1 187 100 €	584 100 €	233 640 €
Mise en œuvre de la politique parc relais et pôles d'échange	CAGB	167 224 €	167 224 €	66 890 €
<b>Axe 4 - Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement</b>				
Musée du Temps : ouverture de salles d'expositions	Ville de Besançon	175 585 €	175 585 €	52 676 €
Conception et réalisation du lieu d'exposition dédié au patrimoine et aux projets urbains (Hôtel de Ville)	Ville de Besançon	90 000 €	90 000 €	45 000 €
Projet de développement de la Citadelle de Besançon	SEM Citadelle	235 160 €	235 160 €	58 790 €
Deluz : aménagement d'un parc public	Deluz	197 497 €	151 233 €	60 493 €
Création d'une crèche à Saône	Commune de Saône	682 362 €	682 362 €	272 945 €
<b>Axe 5 - Renouveau urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération</b>				
Requalification urbaine de la Place Pasteur et des rues adjacentes	Ville de Besançon	1 170 568 €	1 170 568 €	351 170 €
Démolitions passages Pasteur	Ville de Besançon	450 000 €	450 000 €	135 000 €
Restructuration et mise en valeur du pont Battant	Ville de Besançon	120 000 €	120 000 €	36 000 €
Bains douches : pôle culturel et associatif citoyen	Ville de Besançon	836 120 €	836 120 €	250 836 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant total du projet (HT)	Montant prévisionnel des travaux 2006	Sollicitation CITE 2006
<b>Axe 5 - Renouveau urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération (suite)</b>				
Aménagements d'accompagnement urbain : Scarembert	Ville de Besançon	418 060 €	418 060 €	<b>83 612 €</b>
Parc urbain de Planoise	Ville de Besançon	1 000 000 €	1 000 000 €	<b>200 000 €</b>
Redynamisation quartier Cassin : mise en sécurité et attractivité du parking Cassin	Ville de Besançon	669 000 €	669 000 €	<b>267 600 €</b>
Maison de quartier Montrapon	Ville de Besançon	250 836 €	250 836 €	<b>75 251 €</b>
Saône : revalorisation du centre du village (2 <sup>ème</sup> tranche)	Commune de Saône	328 306 €	328 306 €	<b>114 907 €</b>
Novillars : aménagement du parc d'Hôtelans et création de liaison douce	Commune de Novillars	460 575 €	373 925 €	<b>130 874 €</b>
Boussières : aménagement du centre de Boussières	Commune de Boussières	103 700 €	90 343 €	<b>27 103 €</b>
<b>Axe 6 - Programme d'études destiné à préparer l'avenir</b>				
Participation complémentaire 2006 au fonctionnement de l'AUDAB				<b>23 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS CITE 2006 complémentaire</b>				<b>3 457 498 €</b>
<i>dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon</i>				<b>1 768 938 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation complémentaire 2006 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions auprès du Département du Doubs pour les projets retenus ci-dessus pour le compte de la Ville de Besançon, cette dernière s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,

- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives aux imputations correspondantes.

«**M. LE MAIRE** : Il en a déjà été débattu à l'Agglomération mais je vous repasse volontiers la parole Monsieur BONNET.

**M. Pascal BONNET** : Je ne veux pas monopoliser la parole...

**M. LE MAIRE** : Vous avez le droit.

**M. Pascal BONNET** : Je voudrais avoir des précisions sur ce qui est envisagé pour le pont Battant car il n'apparaît pas dans le programme CITE.

**M. LE MAIRE** : Ce qui est prévu c'est un réaménagement urbain du pont Battant, donc de refaire l'éclairage, de remettre du mobilier urbain. Ça a été vu d'ailleurs en liaison avec le Département puisqu'il intervient, ainsi que l'Agglomération, pour redonner une continuité, pour mieux éclairer le secteur, ça avait été aussi demandé à plusieurs reprises, entre autres la rue Battant, les magnifiques gargouilles que nous

avons, les magnifiques façades qui ne sont pas prises en compte là mais qui vont être éclairées. Donc c'est donner plus de lumière, un caractère plus prestigieux au pont Battant pour faire en sorte que depuis l'Eglise de la Madeleine où nous allons remettre des lampadaires -on va refaire quelque chose qui ait un peu plus d'allure que les lampadaires actuels en métal qui ne sont plus terribles- on ait une continuité avec du mobilier urbain, éclairer un peu le pont Battant avec des diodes qui consomment peu, 4 watts par diode, donc c'est rien. Monsieur ROSSELOT, vous êtes sensible à cette action en direction du patrimoine prestigieux de Besançon ?

**M. Jean ROSSELOT :** Tout à fait. Donc programme CITE, 5 axes, vous nous présentez 23 actions, ce qui est devenu maintenant pas de la routine mais de la procédure acquise. En ce qui concerne le pont Battant, je suis content de vous l'entendre dire, parce que la dernière fois j'avais fait une intervention sur le fait qu'il était surtout éclairé en dessous et pas tellement au-dessus.

**M. LE MAIRE :** Il y a déjà 4 lampadaires.

**M. Jean ROSSELOT :** Ce serait bien en effet je dirai presque d'en faire un pont Alexandre III, ce serait pas mal, avec des beaux lampadaires...

**M. LE MAIRE :** On ne va peut-être pas aller jusque-là !

**M. Jean ROSSELOT :** ... mais j'ai même entendu, je le dis au conseil même si ça peut paraître farfelu, des personnes que j'ai consultées dans la ville dire, et ça rejoindrait assez bien l'idée que je défends depuis un certain temps, à savoir d'étendre du point de vue de la valorisation du patrimoine cette belle réussite de la place de la Révolution et de la Grande Rue jusqu'à la rue des Frères Mercier en englobant bien sûr le magnifique parvis de la Madeleine. Et de ce point de vue-là il faut reconnaître que le pont fait un petit peu une coupure. Alors déjà l'éclairage que vous venez d'évoquer devrait y contribuer mais j'ai entendu des personnes dire qu'on devrait comme à Zürich, l'assortir d'une espèce de toit -je sais que ça peut paraître farfelu- mais ça mérite réflexion, quelque chose qui justement renforcerait ce pont dans son rôle de trait d'union, parce que l'été il y fait très chaud, l'hiver très froid, etc., son rôle de trait d'union entre cet espace de la Madeleine jusqu'à la rue des Frères Mercier et la place de la Révolution pour embrasser d'un coup tout le grand patrimoine historique de Besançon qu'il faudra bien un jour réaliser. Sur les 23 actions qui nous sont proposées, évidemment beaucoup mériteraient un peu de détail, je sais que ce n'est pas le lieu et le temps ici, la stratégie d'accueil du TGV... je poserai une seule question qui me tient à coeur sur le déplacement et le stationnement à Besançon : mise en oeuvre de la politique parc relais et pôle d'échange. Je ne vous demande pas évidemment un rapport complet mais en deux ou trois mots les grandes lignes de la mise en oeuvre de cette politique de parc relais et pôle d'échanges.

**M. LE MAIRE :** Tout d'abord, Monsieur ROSSELOT, je suis souvent d'accord avec vous quand vous parlez de patrimoine. Nous avons l'un et l'autre une vraie passion pour le patrimoine, vous auriez fait un très bon adjoint au patrimoine dans mon équipe mais malheureusement ce n'est pas possible, je le regrette...

**M. Jean ROSSELOT :** Maire ça serait encore mieux, vous voyez !

**M. LE MAIRE :** Bien sûr ! Simplement je partage votre analyse, c'est pour cela que je pense qu'il y a besoin de mettre en valeur ce pont magnifique. Vous savez que l'Eglise de la Madeleine est l'une des plus belles églises XVIII<sup>ème</sup> de France, il y a donc là une action menée par le Département, vous savez aussi que le Président du Conseil Général est particulièrement attaché à ce quartier qu'il connaît bien, donc il y a un véritable lien lumineux qui va se faire et je peux vous dire que nous allons renforcer l'éclairage dans la rue Battant, ça avait été une suggestion des commerçants lors d'un Noël il y a deux ou trois ans où l'Association Jacquemard, je crois, s'était chargée des illuminations. M. MOUREY avait tenu à me montrer le résultat. Moi quand c'est bien, je ne dis pas c'est mal. Je lui avais donc dit que c'était bien et j'ai demandé aux services d'étudier le renforcement de l'éclairage dans la rue Battant, ce qui va être fait ou l'est déjà. Concernant la rue des Frères Mercier je pense qu'effectivement il y a quelque chose à faire. Vous n'êtes pas sans savoir que nous allons remplacer les conduites de gaz prochainement et qu'à cette occasion nous allons revoir le traitement de cet espace-là. Nous n'allons peut-être pas repaver l'ensemble des rues parce qu'il ne vous a pas échappé que c'était une rue qui était quand même quelque

part un peu pentue mais effectivement nous allons redonner à cette rue un caractère, je dirais un peu plus décent, qu'elle avait perdu. Vous avez d'ailleurs certainement pu voir dans la ville les efforts importants que nous avons fait en matière de revêtement de chaussées. Nous avons voté pas loin de 600 000 € supplémentaires. Je pense que nous devons encore renforcer cet axe fort du cardo romain qui va de la Madeleine à la Citadelle, afin que nous puissions, dans une vingtaine d'années, lorsque nous serons en retraite, ensemble nous promener pour voir le résultat de nos actions communes, mon cher Monsieur ROSSELOT.

**M. Jean ROSSELOT :** Nos 100 premières années, oui.

**M. LE MAIRE :** Dans une vingtaine d'années, j'ai dit. Pour les parkings relais, je vais passer la parole à Jean-Claude ROY.

**M. Jean-Claude ROY :** Comme nous sommes tous délégués communautaires, c'est bien dans la compétence de l'Agglomération que se dessine la mise en oeuvre des actions du PDU dont le parc relais est l'une des actions. Pour ceux qui participent à la Commission Transport - Déplacement de la Communauté d'Agglomération, ils savent que nous travaillons sur ce dossier pour que d'ici à la fin de l'année nous ayons choisi un système d'exploitation, d'information, de communication, un gérant, un délégataire peut-être qui prendra en compte cette exploitation. Nous avons l'intention de commencer par les deux premiers parcs de Micropolis et de Temis. Temis donc ce sera quelque chose qui sera abouti à la fin de l'année mais je n'ose pas trop me prononcer sur des dates...

**M. LE MAIRE :** Ne donne pas de date à un mois près.

**M. Jean-Claude ROY :** ... plutôt en début d'année 2007 mais nous aurons là un système extensible, d'abord 120 places, possible à 180 avec donc l'accueil, la gestion. Je ne peux pas donner ce soir encore tous les détails mais c'est un travail qui avance et dès la fin de l'année, ou en tout cas en début d'année 2007, nous aurons le fonctionnement des deux premiers parcs relais Temis et Micropolis. Un troisième se dessine mais il est nécessaire de discuter avec la présidence de l'Université sur un échange entre celui qui est aujourd'hui dédié aux étudiants route de Gray dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération mais nous avons l'intention de le fixer davantage sur le campus parce qu'il fonctionnait mieux à cet endroit, ce sont des discussions en cours. Nous aurons dans ce cadre-là, en 2007 un troisième parc relais, vous voyez que les choses avancent et se mettent en place.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie. Ce qui est important, ce n'est même pas uniquement, tu l'as bien dit, le problème d'avoir un parc relais, c'est comment le faire fonctionner. Je crois que sur les parcs relais il doit y avoir un certain nombre de services et c'est ce qui est en train d'être étudié, pour inciter effectivement les personnes à venir mettre là leur voiture, éventuellement après, je ne sais pas, les garder, faire en sorte donc qu'on laisse les voitures aux entrées de ville pour ensuite utiliser les transports en commun. Je crois que là, mais nous sommes d'accord, il y a un travail qui est fait et des propositions seront faites prochainement. Je rappelle que le parc relais de Temis est terminé depuis quelques mois, donc c'est récent. Je vais être beaucoup d'accord ce soir avec M. ROSSELOT... Je ne sais pas où est l'anguille, ni la roche d'ailleurs...(rires).

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Ce sont des opérations bien sûr qui sont discutées à la fois par les services techniques et par les services de la CAGB, de la Ville et du Département. Il y a un grand travail qui est fait en amont. Là il ne s'agit que de la programmation complémentaire 2006 parce qu'on a déjà voté une première partie. Je tiens simplement à signaler que globalement c'est une programmation qui est lourde puisqu'elle est de 3,5 M€ alors que le programme CITE sur 2001-2006 est de 15,6 M€. Il y aura une année complémentaire, 2007, donc le 1/6<sup>ème</sup> de 15,6 pour l'année prochaine. Simplement, ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a une montée en puissance, on était un peu en retard par rapport à la moyenne mais cette programmation est très très lourde car elle représente pratiquement deux années, ce qui est tout à fait normal puisque maintenant les projets, notamment de l'agglomération et de la périphérie ont été affinés.

Vous voyez que de nombreux projets concernent l'Agglomération, même le SM SCOT qui est une étude d'aménagement TGV, mais aussi des communes comme Deluz, Saône, Novillars, Boussières, etc.

Je me réjouis de voir ces projets financés à une hauteur élevée parce que vous aurez un rapport à la CAGB qui montre que finalement ce sont les crédits du Département qui ont l'effet levier le plus important. Regardez donc les financements, rien que pour la Ville, au Musée du Temps c'est plus de 30 %, 52 000 € sur 175 000 €, pour la conception et la réalisation du lieu d'exposition au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville la subvention est de 50 % sur les travaux, 45 000 sur 90 000 et donc là il y a vraiment un impact très important de ce programme CITE qui joue un effet levier élevé.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'à l'origine le programme CITE qui avait été lancé par Claude GIRARD était un bon programme, qui voulait rétablir un équilibre, je l'ai toujours dit, Claude JEANNEROT a voulu aller encore un peu plus loin, puisqu'il y a une année complémentaire, en élargissant et je crois que là il y a une évolution du Département, pas liée d'ailleurs uniquement au changement de Président mais qui était déjà entamée auparavant, qui fait qu'effectivement le Département intervient à des niveaux importants dans ces financements, ce qui ne peut que nous réjouir.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Ce programme sera examiné le mois prochain à l'Agglomération.

**M. LE MAIRE :** D'accord, on le votera le moment venu à l'Agglomération».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.*